

THE ETHICAL FOODBANKING CODE

Food Banks Canada, the provincial associations, and affiliate food banks/programs will:

1. Provide food and other assistance to those needing help regardless of race, national or ethnic origin, citizenship, color, religion, sex, sexual orientation, gender identity, gender expression, income source, age, and mental or physical ability.
2. Treat all those who access services with the utmost dignity and respect.
3. Implement best practices in the proper and safe storage and handling of food.
4. Respect the privacy of those served and will maintain the confidentiality of personal information.
5. Not sell donated food.
6. Acquire and share food in a spirit of cooperation with other food banks and food programs.
7. Strive to make the public aware of the existence of hunger and of the factors that contribute to it.
8. Recognize that food banks are not a viable long-term response to hunger and devote part of their activities to reducing the need for food assistance.
9. Represent accurately, honestly, and completely their respective mission and activities to the larger community.

Banques alimentaires Canada, ses membres (associations provinciales) et son réseau de banques alimentaires affiliées et d'organismes partenaires vont:

1. Fourniront des denrées alimentaires et de l'aide à ceux qui en ont besoin, sans tenir compte de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur citoyenneté, de la couleur de leur peau, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur source de revenu, de leur âge ou d'une incapacité mentale ou physique.
2. Traiteront tous ceux qui ont accès à ces services avec la plus grande dignité et le plus grand respect.
3. Respecteront les pratiques exemplaires en matière de conservation et de manipulation appropriées et salubres des aliments.
4. Respecteront la vie privée des personnes qu'elles aident et assureront la confidentialité des renseignements personnels.
5. Ne vendront pas des aliments donnés.
6. Se procureront et partageront des denrées alimentaires dans un esprit de collaboration avec d'autres banques alimentaires et programmes alimentaires.
7. Feront tout leur possible pour sensibiliser l'opinion publique au problème de la faim, et aux facteurs qui y contribuent.
8. Ne perdront pas de vue le fait que les banques alimentaires ne sont pas une réponse viable à long terme au problème de la faim, et consacreront une partie de leurs activités à diminuer le besoin de recourir à l'aide alimentaire.
9. Affirmeront avec exactitude, en toute honnêteté et totalement, leur mission et leurs activités respectives auprès de l'ensemble de la communauté.